Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Amiens

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens le 23 septembre 2016

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Somme

à

Madame la directrice de l'ESPÉ d'Amiens
S/C de Monsieur le Président
de l'Université Picardie Jules Verne

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignants
S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Division des personnels enseignants
DPE6

Affaire suivie par
Aurélie GUILLEMET

Téléphone
03 22 82 37 87
Fax
03 22 82 37 48

Mél.
ce.dpe80
@ac-amiens.fr

Rectorat
20 Bd Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 8 heures à 18 heures

Objet: Liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus au titre de la rentrée 2017.
Référence: Décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié.

Conformément aux dispositions réglementaires du décret cité en référence, je vous informe du dispositif retenu pour l'inscription des instituteurs et professeurs des écoles sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus.

La nomination dans un emploi de directeur d'école est possible :

- Après inscription de l'enseignant sur une liste d'aptitude, cette inscription demeure valable durant trois années scolaires
- **Ou** sur demande de l'enseignant inscrit sur une liste d'aptitude départementale et muté dans un autre département pendant la période de validité de l'inscription sur la liste d'aptitude
- **Ou** sur demande de l'enseignant qui, nommé dans le même département ou dans un autre département dans un emploi de directeur d'école après inscription sur liste d'aptitude, a occupé cette fonction durant trois années scolaires au moins.

et ce, dans la limite des emplois vacants, et après avis de la commission administrative paritaire départementale.

I - CONDITIONS DE NOMINATION DANS UN EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE APRES INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE ANNUELLE

1 - Cas général

- Justifier, au 1er septembre 2017, d'au moins deux ans de services effectifs accomplis dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, soit en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles. Les services à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur durée.

- Faire acte de candidature au moyen de l'imprimé prévu à cet effet.
- Les enseignants inscrits sur les listes d'aptitude établies au titre de 2015 et 2016 n'ont pas à solliciter une inscription sur celle de 2017.

2 - Cas des enseignants nommés par intérim dans les fonctions de directeur d'école pour l'année scolaire 2016-2017 complète qui sollicitent leur inscription au titre de l'année 2017

- Ils doivent faire acte de candidature au moyen de l'imprimé prévu à cet effet.
- Ils sont dispensés de la condition d'ancienneté ainsi que de l'entretien avec la commission départementale mentionnée dans le paragraphe « modalités » ci-dessous sous réserve d'un avis favorable de l'IEN.
- Ils sont inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude

Modalités d'établissement de la liste d'aptitude :

La liste d'aptitude est arrêtée par l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de la SOMME dans les conditions suivantes :

- Les candidatures à la liste d'aptitude de directeur d'école sont adressées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Division des personnels enseignants – DPE6 – Rectorat de l'Académie d'AMIENS.
- Elles font l'objet d'un avis motivé de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.
- Elles sont soumises à l'avis d'une commission départementale qui formule ses avis après examen des dossiers et un entretien avec chacun des candidats (sauf dans le cas 2 mentionné ci-dessus)
- Elles sont soumises à l'avis de la C.A.P.D.

II – PERSONNELS DISPENSES D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Les enseignants qui, par le passé, ont été nommés pendant au moins trois années scolaires dans un emploi de directeur d'école après inscription sur la liste d'aptitude, peuvent, sur leur demande, être à nouveau nommés directeurs d'école.

- Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été continues
- La manière de servir pourra être vérifiée.
- Avant toute participation au mouvement, il convient que les intéressés fassent connaître leur intention d'exercer à nouveau les fonctions de directeur d'école, par courrier à la division des personnels enseignants – DPE6 – Rectorat de l'Académie d'AMIENS (sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale qui devra apposer son avis).

Les directeurs d'école en fonction au titre de la présente année scolaire peuvent à nouveau solliciter des postes de direction en cas de changement de département.

III. FORMATION

Pour les enseignants qui font acte de candidature sur la liste d'aptitude, un parcours de formation de 3 heures à distance est mis à disposition sur M@gistère.

CALENDRIER

Les personnels intéressés **devront télécharger l'imprimé sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Somme**.

Ce dossier devra être retourné, dûment complété, à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour le **07 octobre 2016**.
Tout dossier reçu après cette date ne sera pas pris en compte.

Yves DELECLUSE

CETTE CIRCULAIRE DEVRA ÊTRE PORTEE A LA CONNAISSANCE DE CHAQUE ENSEIGNANT DE VOTRE ETABLISSEMENT

académie Amiens

direction des services départementaux de l'éducation nationale Somme

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DPE 6

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE D'AMIENS
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Date d'arrivée du dossier à La Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale de la Somme :

CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS A L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE DEUX CLASSES ET PLUS

RENTREE 2017

Le présent dossier devra être retourné, dûment complété, à La Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de la Somme de votre circonscription **pour le 07 octobre 2016**, dernier délai.

Nom..... Prénom.....

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Adresse : .....

.....

Téléphone **:** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Grade : ☐ INSTITUTEUR (TRICE) ☐ PROFESSEUR DES ECOLES

Date de titularisation dans le grade : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Échelon : depuis le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

École ou établissement d'exercice **en 2016-2017** :.....

.....

Fonction : ☐ adjoint ☐titulaire mobile ☐directeur d'école à classe unique

☐ chargé(e) de direction d'école à .... classes ☐ autres

Dernières notes d'inspection : Date

- -
- -
- -

Ancienneté générale de services au **1er septembre 2017** : __ __ A __ __ M __ __J,

dont __ __ A __ __ M __ __ J de services effectifs en qualité de maître d'école élémentaire ou maternelle.

Avez-vous déjà été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de deux classes et plus ?
☐ OUI ☐ NON

Si oui, en quelle année ?

DÉCOMPTE DES SERVICES ACCOMPLIS EN QUALITÉ D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES TITULAIRE

Fonctions précédemment occupées (adjoint, chargé d'école…)	École ou établissement d'exercice (préciser école élémentaire ou maternelle)	Périodes (du au)

En application du décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié,

NOM……PRÉNOM……

Lieu d'exercice ……

sollicite de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Somme, mon inscription sur la liste d'aptitude d'accès à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus établie **au titre de l'année 2017**.

Fait à , le

Signature du candidat

OBSERVATIONS ET AVIS DE L'IEN

1. Faire toutes observations sur la présentation générale, l'intérêt porté aux activités éducatives et pédagogiques, la qualité des résultats obtenus par le candidat.

2. Dans la perspective de l'emploi sollicité, donner brièvement, mais avec précision, les éléments permettant d'établir le profil du candidat (sens du service public, sens de l'organisation, aptitude à l'animation, à l'innovation, à la relation et à la communication).

3. Formuler un jugement global et un pronostic sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions sollicitées en faisant apparaître les points forts (A) et les points faibles (B) du candidat.

A.	**B.**
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

4. Conclusion

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE (motiver)

NOM DE L'INSPECTEUR (TRICE) :

Fait à , le

(signature)